

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
17/12/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01115P0189

1. Intitulé du projet

PRD Athis-Mons
Construction d'un entrepôt frigorifique

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PRD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BONNEVILLE François, Directeur Achats et Technique

RCS / SIRET

4 | 0 | 9 | 9 | 5 | 8 | 1 | 6 | 2 | | | | | | |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m²</p>	<p>PRD envisage la construction d'un entrepôt frigorifique de 10 836 m² sur une parcelle offrant une superficie de 32 925 m² accessible depuis l'avenue Henri Dunant (RD 118). Cette parcelle se situe intégralement sur le territoire communal d'Athis-Mons. Cette commune a adopté un PLU dont le règlement révisé date de juin 2011. Ce PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un entrepôt logistique frais avec ses bureaux et ses locaux techniques. Le bâtiment ne comportera qu'une cellule de 8 967 m², sur un seul niveau, réfrigérée à +8/10°C. Un local emballage de plain-pied d'une superficie de 639 m² sera attenant à la cellule. Ce bâtiment est typiquement destiné à de la logistique concernant des fruits et légumes.

Il sera équipé de 46 portes à quais réparties sur les deux façades : une façade dédiée aux réceptions et une aux expéditions.

Les bureaux seront regroupés avec les locaux sociaux dans un bloc en R+1 dans l'angle Sud du bâtiment. Ils seront séparés de tout autre local par des murs REI120.

Enfin les locaux techniques seront tous de plain-pied et séparés de tous les autres locaux par des murs REI120. Ces locaux techniques seront composés d'un local électrique, d'un local de charge, d'un local sprinkler et d'un local froid. Ce dernier regroupera les groupes froids utilisés pour réfrigérer la cellule à +8/10°C. Le fluide frigorigène utilisé sera un fréon de dernière génération (R134A).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer à un futur utilisateur/exploitant un entrepôt fonctionnant sous température dirigée lui permettant de stocker et de distribuer ses marchandises à partir d'un outil moderne, performant et répondant en tout point à la réglementation actuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain aujourd'hui vierge sera occupé par un bâtiment d'un peu plus de 10 000 m² dont la hauteur au faitage sera d'une dizaine de mètres. Les matériaux employés, notamment le bardage métallique pour habiller les parois extérieures, seront choisis en cohérence avec ceux des bâtiments déjà existants au sud-est et au sud-ouest pour favoriser l'intégration paysagère et architecturale du projet.

Un permis de construire et un dossier de déclaration ICPE seront prochainement déposés. Il est prévu une mise en chantier mi 2016 pour une livraison du bâtiment au printemps 2017.

Le volet paysager du projet ainsi que des perspectives du futur bâtiment et de ses abords sont joints en pièces annexes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque les travaux seront achevés, la modification la plus perceptible sera le paysage.

Les autres effets directs seront :

- des eaux pluviales collectées et rejetées dans un réseau d'assainissement collectif alors qu'aujourd'hui ces mêmes eaux pluviales percolent sur le terrain. Les eaux pluviales drainées seront gérées dans un bassin tampon afin de les rejeter à un débit maîtrisé dans un collecteur public d'eaux pluviales, l'exutoire naturel étant l'Orge ;
- des eaux usées dues à l'occupation de l'installation par le personnel (une centaine de personnes) ; ces eaux usées domestiques seront traitées par l'usine Seine-Amont exploitée par le SIAAP à Valenton ;
- un nouveau trafic routier VL et PL sur les voiries locales. Le trafic PL est évalué à environ 140 unités par jour, soit 280 mouvements sur les voiries environnantes. Les PL seront très rapidement canalisés sur les axes routiers structurants du secteur d'étude qui sont un atout pour une implantation logistique (avenue Henri Dunant (RD118) vers RD7 (ex RN7) à l'ouest et vers A6 un peu plus loin à l'ouest, avenue Henri Dunant vers RD125 puis A86 au nord).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire et d'un dossier de déclaration au titre des ICPE.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour savoir si une étude d'impact doit être jointe au dossier de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1/ superficie foncière	32 925 m ²
2/ superficie bâtiment dont :	10 836 m ²
cellule réfrigérée	8 967 m ²
local emballage	639 m ²
bloc bureaux locaux sociaux	680 m ² en R+1
local de charge	320 m ²
locaux techniques	230 m ²

Le reste de la superficie du terrain se répartit entre voiries et espaces verts.
Il y aura 60 places de parking VL et quelques places d'attente PL.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue des pistes
91200 ATHIS-MONS

Coordonnées géographiques¹

Long. 65 ° 61 ' 91 " 00

Lat. 684 ° 71 ' 46 " 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle est actuellement une friche naturelle de type prairie, à proximité des pistes de l'aéroport d'Orly.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU communal d'Athis-Mons dont la dernière révision est en vigueur depuis janvier 2013. Le règlement applicable au projet est celui de la zone UZa.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Athis-Mons est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly approuvé le 21 décembre 2012 par arrêté interpréfectoral n°2012/4046.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Athis-Mons est concernée par le PER Inondation "Orge aval" approuvé le 13 décembre 1993 et par le PPRn inondation "Seine" approuvé le 20 octobre 2003. Par ailleurs, la commune d'Athis-Mons est visée par deux PPRT, un pour effet de surpression et un pour effet thermique, les deux ayant été approuvés le 22 juin 2011. Notre terrain ne se trouve pas en zone d'aléa recensés dans les PPRn et PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A notre connaissance, le terrain n'est pas pollué. Une étude de pollution de sol a été menée pour confirmer cet état initial. Elle est jointe dans les pièces annexes.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Athis-Mons possède plusieurs monuments historiques classés ou inscrits mais notre terrain n'est pas concerné par les périmètres de protection.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'eau potable sera consommée par les utilisateurs. Il ne s'agira que d'une consommation domestique, aucun usage industriel de l'eau n'étant prévu.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat et les terres excavées pour réaliser les bassins de gestion des eaux pluviales seront utilisées comme remblai sous dallage.
	est-il déficitaire en matériaux ?			cf. ci-dessus
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est naturel tout en étant dans un secteur d'étude très urbanisé (proximité de l'aéroport d'Orly, d'axes routiers importants et de constructions à vocation d'activités).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PL transitant sur le site seront des sources mobiles de bruit. De même, les groupes froids sont des équipements bruyants mais ceux-ci seront installés dans un local entièrement maçonné. Les premières habitations seront éloignées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet comme l'ensemble de l'agglomération d'Athis-Mons est soumis au bruit généré par le trafic aérien de l'aéroport d'Orly.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau public pour traitement à l'usine d'épuration Seine-Amont sise à Valenton et exploitée par le SIAAP. Les eaux pluviales seront drainées, canalisées, tamponnées dans des bassins puis rejetées dans le réseau public pour finalement aboutir dans le milieu naturel (Orge ou Seine). Toutes les mesures nécessaires seront prises pour limiter le débit de rejet des eaux pluviales (bassins de gestion et limiteur de débit) et pour rejeter des eaux de bonne qualité (traitement des eaux pluviales de voirie par déboureur/séparateur d'hydrocarbures).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira surtout de déchets d'emballage (cartons, plastiques, bois) facilement recyclables.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures prévues (cohérence architecturale avec le tissu déjà bâti, plantations en limite de propriété et réparties sur l'ensemble de la parcelle) atténueront significativement le volume de la construction. Pour mémoire, le bâtiment prendra place à proximité des pistes de l'aéroport d'Orly et le terrain n'est pas contacté par un périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Nous n'avons pas connaissance d'un autre projet développé à proximité du nôtre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le présent projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact car :

- le projet n'est soumis qu'à déclaration au titre des ICPE, sous-entendant que des mesures compensatoires simples et largement éprouvées pour ce type d'établissement suffisent ;
- la sensibilité environnementale de la parcelle est faible du fait de sa proximité avec les pistes de l'aéroport d'Orly et le voisinage n'est constitué que d'activités.

Vu le gabarit de la construction, l'activité projetée, la localisation du projet et la sensibilité de l'aire d'étude, il ne nous semble pas pertinent d'établir l'étude d'impact de ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>perspectives et volet paysager du projet</p> <p>diagnostic initial de pollution de sol</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS le, 14 / 12 / 2015

Signature





Périmètre du site

échelle 1/25 000 ème





PLAN DE SITUATION



MODIFICATION Indice - format A3

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT			
dossier	64858	ech	-
plan n°	PC7-409	date	04.12.2015
Indice	∅	ref info	64858-4-mas-B-1.dwg
adresse		ATHIS-MONS (91) - Avenue Henri DUNANT - RD 25	
TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE		PC	

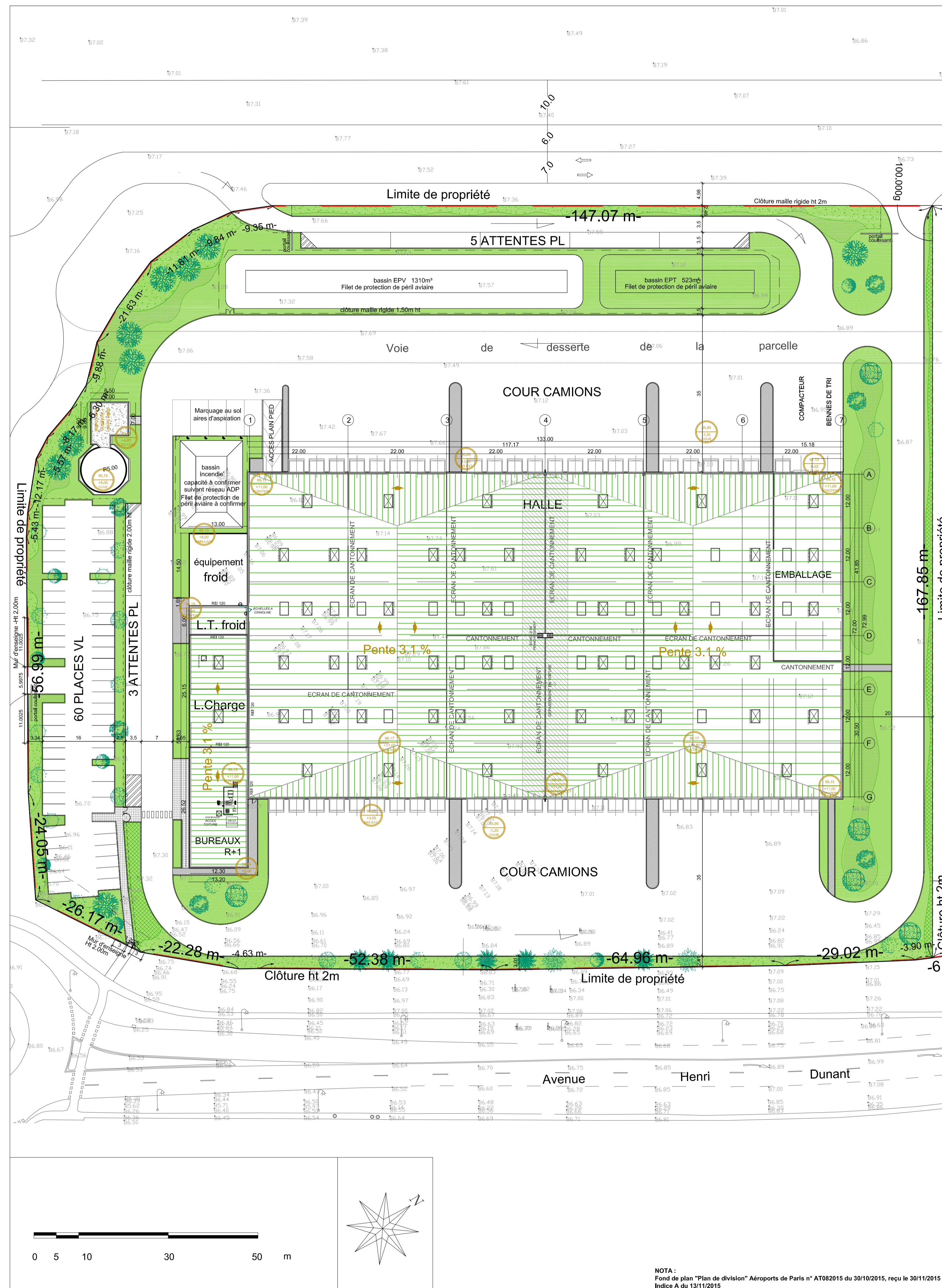


MODIFICATION Indice - format A3

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT

dossier	64858	ech		adresse	ATHIS-MONS (91) - Avenue Henri DUNANT - RD 25	
plan n°	PC8-410	date	04.12.2015		TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN	PC
Indice	Ø	ref info	64858-4-mas-B-1.dwg			





ARBRES PERSISTANTS

- Quercus robur fastigiata*
Chêne fastigié - 6 unités
- Pinus sylvestris*
Pin sylvestre 9 unités
- Chamaecyparis Lansoniana 'Columnaris'*
Faux Cyprès bleu Fastigié 5 unités

ARBRES CADUQUES

- Liquidambar styraciflua*
Copalme d'Amérique 5 unités
- Magnolia Kobus*
Magnolia de Kobé 7 unités
- Magnolia stellata*
Magnolia étoilé 8 unités
- Cornus kousa*
Cornouiller du Japon 5 unités
- Acer platanoides 'Columnare'*
Erable plane fastigié 4 unités
- Amelanchier canadensis Lamanckii*
Amélanchier du canada 3 unités
- Clôture Grillagé HT 2.00m - Treillis maille rigide RAL 7015
- Clôture Grillagé HT 1.50m - Treillis maille rigide RAL 7015
- Murs béton HT 2.00m - Brut de décoffrage Teinte "gris souris"
- Béton désactivé teinte claire
- Enrobé
- Engazonnement
- Vivaces et graminées
 - Acanthus mollis*
 - Achillea millefolium*
 - Agrostis reptans*
 - Alchemilla mollis*
 - Hypericum calycinum 'Rose Von Sharon'*
 - Lavandula angustifolia*
 - Echinacea purpurea*
 - Helictotrichon sempervirens*
 - Molinia Caerulea*
 - Hakonechloa*
 - Panicum virgatum*
- Haies bocagères - Limite mitoyenne
 - Acer campestre*
 - Chiosya ternata*
 - Cornus alba*
 - Cornus sanguinea*
 - Hamamelis mollis*
 - Hydrangea quercifolia*
 - Pittosporum tenuifolium*
 - Lagerstroemia*
- Strate Arbustive - Limite voirie
 - Buxus sempervirens*
 - Chiosya ternata*
 - Cornus alba*
 - Cornus sanguinea*
 - Hydrangea paniculata*

INDICE	DATE	PROD	DETAILS DES MODIFICATIONS
MODIFICATIONS:			

PRD

PRD - Construction d'un entrepôt
ATHIS-MONS (91) - Avenue Henri DUNANT - RD 25

PLAN DE PAYSAGEMENT

PHASE	PC	DOSSIER	64858
STRUCTURE		PLAN N°	411
FLUIDES 1			PC2
FLUIDES 2		INDICE	Ø
ECO	-	ECHELLE	1/500
DIVERS	-	DATE	04/12/2015
CONTROLE		PROD	
SPS		REF INFO	64858-4-mas-8-1.dwg

NOTA :
Fond de plan "Plan de division" Aéroports de Paris n° AT082015 du 30/10/2015, reçu le 30/11/2015
Indice A du 13/11/2015



MODIFICATION Indice - format A3

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT

dossier	64858	ech	-	adresse	ATHIS-MONS (91) - Avenue Henri DUNANT - RD 25	
plan n°	PC6-408	date	04.12.2015		INSERTION DANS LE SITE	PC
Indice	∅	ref info	64858-4-mas-B.dwg			





MODIFICATION Indice - format A3

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT

dossier	64858	ech	1/5000	adresse	ATHIS-MONS (91) - Avenue Henri DUNANT - RD 25	
plan n°	PC1-400	date	04.12.2015		PLAN DE SITUATION	PC
Indice	Ø	ref info	64858-4-mas-B-1.dwg			

